[](https://souarikarim.github.io/law_2/)

A modifier : YASSINE AKREMI-AVOCAT

À la Cour de cassation

(Le sigle) La Société Arabe Africaine d’Avocats

# Besoin d'un avocat ?

### Notre objectif : Défendre vos droits.

Maître Yassine AKREMI est au service de ses clients pour les conseiller et les défendre.

**L**

a société Arabe Africaine d’avocats est un cabinet d’avocats d’affaires comprenant une équipe d'[avocats et juristes](http://www.simonassocies.com/avocats-conseils/equipe-3.html) qui défendent ensemble une idée commune de la profession orientée notamment vers la qualité de travail, la combativité, la confiance et l’éthique.   
  
La société Arabe Africaine d’avocats a acquis dans ses domaines de compétence une expérience avérée complétée par une notoriété reconnue dans plusieurs secteurs économiques.   
  
L’organisation des équipes, souple, réactive et modulable, a été réfléchie afin que les interventions du Cabinet s’adaptent parfaitement aux demandes et permettent un échange permanent contribuant à une relation efficace, de confiance, entre l’Avocat et son client   
  
La société Arabe Africaine d’avocats applique des méthodes de travail rigoureuses qui garantissent des prestations du meilleur niveau, sécurisées, rapides et opérationnelles dans un monde économique difficile et en constante évolution.   
  
Tous les avocats et juristes du Cabinet, ainsi que le personnel administratif, sont sensibilisés à la connaissance du monde de l'entreprise, aux conseils aux dirigeants, à l'approche transversale du traitement des risques et des conflits, à l'éthique et à la qualité.   
  
La société Arabe Africaine d’avocats a aussi mis en place des outils de gestion et d’administration efficaces, tant sur le plan humain que technique, qui permettent à ses équipes de se consacrer exclusivement à leur travail dans un cadre et une ambiance agréables, nécessaires aussi à la production de prestations performantes.   
  
  
Le cabinet dispose d'un réseau pluridisciplinaire de correspondants, d’experts et de consultants en Tunisie comme à l'étranger. Il dispose également de contacts privilégiés auprès de l’administration tunisienne, des entreprises et des acteurs de la vie économique en Tunisie.

**Nos Services**

**DES ANNEES D'EXPERIENCE A VOTRE SERVICE.**

Nous sommes au service de notre clientèle depuis 1999 et pouvons vous assister dans les domaines suivants :

**Droit Immobilier**

Le**droit immobilier** est composé de règles spécifiques et applicables à tous les types de biens immobiliers. Il est appliqué dans le cadre d’une location, dans le cadre de troubles de voisinage, dans le domaine de la construction, dans les procédures d’achat et de vente, pour la sous-location, ou encore pour la copropriété. Les problématiques prises en charge par votre**cabinet d’avocats**  concernent les points essentiels de ce domaine du droit.Maître Yassine Akremi s’occupe des dossiers liés à divers éléments :

* Droit de la construction
* Droit de la copropriété
* Contentieux de ventes immobilières
* Arriérés de loyer
* Démarches de renouvellement ou de cession de baux commerciaux et des fonds de commerce
* Élaboration de baux d’habitation et commerciaux
* Responsabilité du syndic

**Droit du Travail**

Le Droit du travail englobe l'ensemble des relations entre employeurs et salariés.

contrats de travail, procédures disciplinaires, procédures de licenciement pour motif personnel ou économique, élections et vie des institutions représentatives du personnel, aménagement de la durée du travail, statut social des dirigeants, accords d’entreprises, volet social du transfert d’entreprise, audits et consultations juridiques diverses (analyse de situations, études de projets, élaboration de solutions spécifiques), évaluations des risques judiciaires, prévention et solution amiable des litiges.

Il concerne aussi bien vos droits que vos obligations.  
  
En cas de contentieux, il est important de se tourner vers un avocat pour vérifier vos droits et vous protéger.

**Droit des Affaires**

En tant qu’expert dans les méandres de la justice, votre avocat en droit des affaires chez la société Arabe Africaine d’Avocats intervient notamment dans :

* la création de sociétés tunisiennes ou étrangères, partiellement ou totalement exportatrices.
* La Constitution, modifications des statuts de sociétés et leur suivi juridique Rédaction d'actes : vente, cession, location (immeubles, fonds de commerce..)
* Une large expérience en matière de société en difficulté régie par la loi des procédures collective promulgue en 2016
* **Droit commercial**: contrats commerciaux, recouvrement de créances commerciales (mise en demeure, injonction de payer, opposition, référé-provision), litiges commerciaux devant les Tribunaux, expertise judiciaire, baux commerciaux…
* Aussi bien dans l’**Arbitrage interne et international**

Pour faire valoir pleinement les droits de ses clients et les représenter devant les juridictions compétentes. Maître Yassine AKREMI étudie et développe la stratégie la mieux adaptée à la situation de votre entreprise.  
Il vous prodigue des conseils avisés pour vous prémunir des différentes situations épineuses pouvant advenir à tout moment pour entraver la bonne marche de votre société. Grâce à sa solide expertise, votre avocat en droit des affaires vous vient en aide pour garantir le développement de votre stratégie commerciale.

**Droit Fiscal (à supprimer)**

**Droit de la Famille et des Personnes**

[La diversité des situations familiales et personnelles nécessite une expertise et une appréhension globale des enjeux humains. Lorsqu’un évènement difficile intervient en cours de mariage, en cas de rupture au sein du couple, lors d’un évènement lié aux enfants ou encore lors d’un décès d’un proche, le cabinet intervient dans l’ensemble des domaines relatifs au droit de la famille et des personnes.](http://valerie-julien-avocate.fr/droit-de-la-famille-et-des-personnes/)

**Droit Pénal**

Maître Yassine AKREMI vous conseille, vous assiste et défend vos intérêts à tous les stades de la procédure pénale :

Audition au commissariat de police ou au Parquet, interrogatoire chez le Juge d’instruction, confrontations, descente sur les lieux, reconstitution, etc.

**Droit Maritime**

La société Arabe Africaine d’avocats intervient principalement en contentieux pour le compte d’entreprises maritimes et d’armateurs de navires de commerce.

Nous agissons principalement dans les litiges suivants : Transport des marchandises, retards, avarie , freinte de route , responsabilité du transporteur , saisie des navires , responsabilité en cas de collision , accident ou assurance.

# Propriété littéraire et Artistique

Le droit de la propriété littéraire et artistique permet de protéger les créations originales de littérature et d’art, nous intervenons en cas d’actions en contrefaçon, nous mettrons tous nos compétences dans la négociation et rédaction des contrats de cession et de licence des droits d’auteur ainsi que les litiges afférents.

# Propriété Industrielle

Cela a pour objet la protection et la valorisation des inventions, des innovations et des créations industrielles ou commerciales. Elle comprend notamment les brevets, les marques, les dessins et modèles industriels, ainsi que les indications géographiques

Nous prendrons en charge le dépôt de marque ou de brevet, la représentation auprès de l'organisme chargé de la propriété industrielle.

**Recouvrement des créances et Voies d'exécution**

Notre cabinet vous accompagne durant toutes les étapes de recouvrement de vos créances et ce par le biais d’une groupe d’huissiers notaires.

**HONORAIRES**

**L**

es honoraires de notre Cabinet sont librement convenus entre l'Avocat et son Client, conformément à nos règles ordinales et à la réglementation en la matière.

Ces honoraires tiennent compte de la qualification de l'Intervenant, de la difficulté de la cause et prennent en considération le temps passé et l'importance ou l'urgence du dossier.

Les frais sont décomptés en fonction de leur consommation effective (frais de télécommunications, de déplacement, consultation de banques de données, photocopies, etc.).

Nos frais et honoraires sont soumis à TVA, sauf à l'égard de nos clients étrangers eux-mêmes assujettis dans leur pays.

Un décompte détaillé est adressé au client en fin de dossier et des provisions sont sollicitées au fur et à mesure du déroulement de nos interventions

###### POURQUOI NOUS CHOISIR ?

# La Société Arabe Africaine d’Avocats

# Représentée par Maître Yassine AKREMI

# Diplômé en droit privé à la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Maître Yassine AKREMI est avocat depuis 1999 et fondateur de la Société Arabe Africaine d’Avocats.

Depuis plus de 23 ans, Maître Yassine AKREMI propose des conseils juridiques de haute qualité, avec une recherche constante de solutions novatrices.

Au fil des années, la société Arabe Africaine d’Avocats a acquis une réputation enviable et est reconnu pour ses solides compétences aussi bien sa large expérience. Le cabinet représente fièrement ses clients de toutes les classes et de tous les secteurs. Le cabinet possède toutes les compétences dont il a besoin pour bien comprendre les différents enjeux et est en mesure de répondre aux différentes demandes de ses clients.

# CONTACTEZ NOUS

# Heures d’ouverture : la Société Arabe Africaine d’Avocats est ouverte du Lundi à Vendredi de

# 8 heures à 19 heures.

# Adresse : Résidence Argentina, 2 ETG, 2 bis rue de l’argentine

# 1002 Le belvédère Tunis.

# [akremi.yassine@yahoo.fr](mailto:akremi.yassine@yahoo.fr)

# 

Heures d'ouverture : le cabinet de maitre AKERMI est ouvert du Lundi au Vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Heures d'ouverture : le cabinet de maitre AKERMI est ouvert du Lundi au Vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h Heures d'ouverture : le cabinet de maitre AKERMI est ouvert du Lundi au Vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures